



COMPTE-RENDU de séance valant PROCES-VERBAL

Du CONSEIL MUNICIPAL du 31 mai 2022 à 20h30

1/ Election du secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-5 du Code des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Mme Mireille GAUDET, secrétaire de séance.

2/ Approbation du compte-rendu valant procès-verbal du conseil municipal du 3 mai 2022 :

Le compte-rendu du conseil municipal est validé à l'unanimité.

3/ Programme voirie 2022 - attribution du marché :

Mr Thierry FAUSSURIER, 2^{ème} adjoint au maire, rappelle que les travaux étant estimé à 48 450€ TTC, il peut être attribué selon la « procédure adaptée ». Le dossier de consultation des entreprises a été déposé sur la plateforme dématérialisée du conseil départemental de l'Ain. Il précise que 9 dossiers ont été retirés et 3 offres ont été déposées :

- SAS JC BONNEFOY : 57 416.16€ TTC

- SOCAFL : 45 191.40€ TTC

- SAS DE GATA : 49 022.40€ TTC

Après étude des dossiers et sachant que seul le critère d'attribution étant le prix, la commission voirie a retenu l'entreprise SOCAFL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise SOCAFL d'un montant de 45 191.40€ TTC. SOCAFL interviendra sur la commune courant juillet.

Mr Thierry FAUSSURIER indique que les marquages des passages piétons et des stops présents en agglomération seront refaits l'année prochaine.

4/ Vente aux enchères véhicule KIVA et accessoires : attribution

A ce jour, aucune offre n'a été déposée suite à la vente aux enchères. Une consultation en directe sera donc mise en place.

5/ Plan Local d'Urbanisme - point d'information :

Mr le Maire rappelle que l'atelier agricole a eu lieu le 11 mai à 14h, le but étant de présenter aux exploitants agricoles les enjeux de l'élaboration du PLU. Il précise que 15 agriculteurs exploitant des terrains et propriétaire de bâtiments sur la commune étaient présents. Un examen des situations de chaque exploitation a été réalisé (relevé sur plan lors de l'atelier) avec identification des parcelles stratégiques pour

l'exploitation agricole ainsi que les projets en développement et problématique particulière d'exploitation.

Il informe que la prochaine réunion « atelier environnemental » est programmée le 15 juin.

6/ Fixation du loyer mensuel du logement n°4 des écoles :

Mr le Maire rappelle que ce logement est de nouveau remis en location suite à sa réhabilitation complète (menuiseries intérieures-extérieure, électricité, plomberie, sanitaire, plâtrerie-peinture, isolation extérieures, revêtement sol) et qu'il convient de fixer le montant du loyer mensuel.

Il précise qu'une cuisine intégrée équipée d'une hotte, d'un four et d'une plaque induction ainsi que de meubles a également été installée.

Le conseil municipal décide de fixer le montant du loyer mensuel à 450€ révisable au 1^{er} janvier de chaque année selon l'indice de référence des loyers.

7/ Conditions d'utilisation de la salle polyvalente :

Mr le Maire rappelle que lors de la mise en location de la salle polyvalente, les élus ont décidé que les confirmations de réservations de la salle de l'année N+1 seraient faites après l'établissement du calendrier des fêtes, soit début novembre. Le but étant que les manifestations organisées par les associations de la commune soient prioritaires dans l'agenda des réservations.

Mr le Maire informe qu'à plusieurs reprises, des personnes ont souhaité réserver la salle 1 an à l'avance pour leur permettre d'organiser leur mariage. Le secrétariat de mairie ne pouvant leur confirmer la disponibilité de la salle qu'après établissement du calendrier des fêtes, les demandes de réservations ont donc été annulées. Face à ce constat et afin de permettre aux personnes désirant réserver la salle un an à l'avance, les élus décident que les réservations de salle de l'année N+1 pourront d'être confirmées par le secrétariat à condition que les dates réservées N+1 ne soient pas les mêmes dates année N réservées pour une manifestation d'une association.

Mr le Maire informe que la commission vie locale vie – sociale se réunira pour réviser les tarifs de location.

8/ Organisation de la fête patronale 2022 :

Mme Violène PELLETIER, 4^{ème} adjointe au maire, informe qu'elle a réuni la commission et les présidents d'associations le 9 mai afin d'organiser la fête patronale 2022.

Le samedi :

- Ventes de tartes par l'amicale des pompiers (le matin).
- Manèges (toute la journée) : manège enfantin, les auto-tamponneuses, le stand de tir et le casino.

L'amicale a confirmé financer un tour de manège enfantin pour les enfants domiciliés à Lescheroux et scolarisés en primaire.

- château gonflable
- Goûter offert par l'amicale des pompiers aux enfants domiciliés à Lescheroux et scolarisés en primaire (part de tarte et jus d'orange)
- Fanfare de Foissiat présente le samedi soir pour la retraite aux flambeaux, financée par la commune pour un montant de 300€.

- Tir du Feu d'artifice financé par la commune à hauteur de 2 034€.
- Bal des conscrits sur la place avec le camion buvette de l'association du Stock-Car Club.

Le dimanche :

- Manèges (toute la journée): manège enfantin, les auto-tamponneuses, le stand de tir et le casino.
- Démonstration de l'école du cirque de Bourg en Bresse (après-midi), financement à déterminer
- Balades à poney proposées par Les écuries du mont (après-midi)
- Stand de maquillage enfants proposé par l'Amicale des pompiers.

Afin de sécuriser le site, la route départementale sera interdite à la circulation à hauteur de l'église, permettant l'installation du château gonflable sur la route. Une déviation sera mise en place par la route de l'étang colonnet.

Une réunion pour finaliser l'organisation de la fête patronale est programmée le 20 juin à 20h00 avec la commission et les présidents d'associations.

Questions diverses :

Eclairage public : Mr Thierry FAUSSURIER, 2^{ème} adjoint au maire et délégué au SIEA, informe que les ampoules de l'éclairage public sont des sodiums. Ainsi le changement de celles-ci intervient tous les 3 ans. Il précise qu'afin de réduire la consommation, le SIEA a missionné un bureau d'étude pour le chiffrage du passage de toutes les lampes de l'éclairage public en led.

